Nations Unies S/PV.4363

Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4363e séance
Vendredi 31 août 2001, à 10 h 30
New York

Président :	M. Fernández de Soto	(Colombie)
Membres :	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Strømmen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois

Lettre datée du 27 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/822)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-52543 (F)
** 0 1 5 2 5 4 3 **

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois

Lettre datée du 27 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/822)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je rappelle aux membres du Conseil les objectifs et propositions de thèmes pour la présente réunion. En gros, elle permettra, chose inhabituelle, d'évaluer de façon critique la façon dont le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Plus précisément, conformément à la note distribuée par l'Ambassadeur Valdivieso, on s'efforcera, pendant cette séance, de se pencher d'abord sur les expériences particulières des travaux du Conseil en août, susceptibles de contribuer à renforcer la qualité et la pertinence des travaux du Conseil dans l'avenir immédiat. Deuxièmement, on s'efforcera de réaffirmer que les présidences mensuelles sont liées et interdépendantes, et qu'il ne s'agit pas d'événements isolés.

Dans ce contexte, les membres du Conseil voudront peut-être évoquer tout enseignement pouvant être tiré de l'examen de 1'ordre du jour du mois, ainsi que des questions de procédure telles que la façon dont les travaux ont été menés, qu'il s'agisse de la transparence, du programme de travail provisoire, du calendrier, de la qualité et de la pertinence des exposés oraux que le Secrétariat fait au Conseil, et éventuellement de la teneur du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. En outre, les membres du Conseil voudront peut-être faire des observations sur l'utilité des réunions comme celle qui s'est tenue ce mois-ci sur les approches régionales à la gestion des conflits en Afrique.

J'invite les membres du Conseil à faire des déclarations brèves, franches, directes et concrètes, et à intervenir de préférence sur les points qui viennent d'être évoqués.

En ma qualité de Président du Conseil, je dois indiquer que la Colombie n'estime pas que cette réunion doive servir à réitérer des positions nationales sur des questions de fond examinées au cours du mois. Après cette brève introduction, je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui l'ont demandée.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous dire à quel point nous sommes personnellement heureux de vous voir réoccuper la présidence, Monsieur le Ministre. Nous savons que vous avez un emploi du temps chargé, et nous sommes très heureux que vous ayez pris le temps d'être aujourd'hui parmi nous. Nous sommes aussi très heureux que vous ayez organisé cette séance de récapitulation, car nous croyons que c'est un ajout très utile aux travaux du Conseil. Je voudrais dire également que nous étions censés avoir un mois d'août très tranquille et inactif, mais il s'est avéré fort actif et fébrile.

Monsieur le Président, comme vous nous avez suggéré de faire des interventions brèves, directes et franches, je me limiterai à trois observations. Je ne vais donc pas couvrir l'ensemble des points abordés ce mois-ci. Je voulais seulement souligner trois points qui, à mon avis, sont remarquables, et l'ensemble des Membres de l'Organisation voudra peut-être prendre note de ces événements qui ont eu lieu au cours de votre présidence.

Je commencerai par les discussions qui ont eu lieu au début du mois au Princeton Club sur les approches régionales à la gestion des conflits en Afrique. Je vous félicite encore, Monsieur le Président, d'avoir participé personnellement à cette réunion. J'ai trouvé ces discussions utiles à deux égards au moins. Premièrement, en termes de procédure, ces débats nous ont fait comprendre que si l'on prend le même groupe de personnes et qu'on les déplace, même à peine, hors de ce cadre officiel, on peut avoir une discussion beaucoup plus substantielle. En ce qui me concerne, j'ai trouvé que les discussions que nous avons eues ce jour-là ont été beaucoup plus franches que la plupart de celles que nous avons eues dans cette salle. Je pense donc que c'est une innovation utile, et j'espère que les autres présidences la suivront. Comme vous l'avez dit vous-

même, Monsieur le Président, les présidences sont liées, alors quand il y a des innovations utiles au cours d'une présidence, nous espérons qu'elles seront reprises à l'avenir.

Toutefois, cette réunion n'a pas été utile que sur le plan de la procédure mais aussi sur le fond. Une des principales conclusions que j'ai retenues des discussions de ce matin-là, c'est que si nous voulons trouver des solutions à nombre des points clefs difficiles de notre ordre du jour, nous ne pouvons pas les examiner sous le seul angle national, mais bien régional. Les cas classiques ont été mentionnés ce matin-là au Princeton Club, notamment l'Afrique de l'Ouest, où les problèmes de la Sierra Leone et du Libéria et des pays de la région de l'Union du fleuve Mano sont liés les uns aux autres, et nous devons adopter une approche régionale. Bien entendu, la mission envoyée par le Secrétaire général sous la direction du Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall, a reconfirmé qu'il fallait adopter des approches régionales. Il faut bien sûr agir de même dans la région des Grands Lacs. Je crois que le Conseil en a pris conscience.

Je voudrais ajouter que ces approches régionales ne doivent pas se limiter à l'Afrique, mais doivent être appliquées à d'autres régions. À vrai dire, ces deux derniers mois, nous en avons eu un exemple frappant, quand nous avons vu que les problèmes du Kosovo ont débordé sur la Macédoine. En ne discutant que du Kosovo, nous sommes peut-être passés à côté de la dimension régionale. J'espère donc que les discussions que vous avez organisées au Princeton Club laisseront une empreinte durable qui aidera le Conseil à toujours prendre en compte la dimension régionale lors de ses délibérations.

Je voudrais en deuxième lieu féliciter la présidence colombienne d'avoir terminé les travaux sur la résolution sur la prévention des conflits armés. Nous savons tous que c'est la délégation du Bangladesh qui a pris cette initiative louable. Le nombre d'heures passées par le Bangladesh pour veiller à ce que cette résolution soit achevée est étonnant, et nous tenons donc à féliciter cette délégation. Mais je voudrais attirer l'attention des non-membres du Conseil sur un petit point, c'est-à-dire un petit alinéa, le dix-huitième du préambule dont je voudrais vous donner lecture :

> « Réitérant l'engagement partagé de sauver les populations des ravages de conflits armés, conscient des enseignements que tous les intéressés ont à tirer de l'échec des efforts de prévention qui ont précédé des tragédies telles que le génocide au Rwanda (S/1999/1257) et le massacre de Srebrenica (A/54/549), et se déclarant résolu à prendre les mesures voulues, dans le cadre de son mandat, parallèlement aux efforts que les États Membres accompliront en vue de prévenir pareils drames à l'avenir. » (*résolution 1366(2001)*)

Il s'agit à notre avis d'un alinéa très important, parce que, franchement, les antécédents de ce Conseil en matière de prévention des conflits n'ont guère été brillants. Il n'a pas su déceler nombre de conflits et de situations graves. Je crois que, de manière générale, l'engagement que nous avons pris dans cette résolution et également dans cet alinéa en particulier, doit être noté par les membres du Conseil. Les non-membres doivent aussi en prendre note, car ils devraient rappeler au Conseil que c'est un engagement qu'il a pris en adoptant cette résolution.

Ma troisième et dernière remarque renvoie à la discussion que nous avons eue hier après-midi en consultations officieuses. Je ne sais pas si ce débat était censé être un débat de fond ou théorique, mais je crois que nous avons fini par avoir une discussion très substantielle et très significative de la réunion qui a eu lieu entre les représentants du Bangladesh, du Royaume-Uni et de la Colombie, qui ont représenté le Conseil de sécurité le 13 juin à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Je signale ceci, parce que, comme nous le savons tous, des fuites se produisent pour beaucoup des discussions qui ont lieu lors des consultations officieuses, ce qui nous gêne parfois. Mais cette fois-ci, j'espère que les fuites révéleront nos discussions à tous, car il y a eu de nombreuses interventions utiles. Je ne suis pas près d'oublier l'intervention fort éloquente de l'Ambassadeur Ward – dont nous avons l'habitude – et l'intervention passionnée de l'Ambassadeur Wegger Strømmen – dont nous n'avons pas l'habitude – sur le sujet que nous examinions.

Je crois qu'il est important que nous ne considérions pas ces discussions comme des sessions purement théoriques, mais comme des sessions qui, à la longue, devraient avoir un impact sur les activités du Conseil en vue d'améliorer ses méthodes de travail. De toute

évidence, cette institution, comme toute autre, n'est pas parfaite. C'est une institution humaine; il faut l'améliorer. J'estime que de nombreuses et utiles suggestions d'améliorations ont été faites hier, et j'espère que, dans le contexte du principe présidentiel de présidences reliées, l'on trouvera le moyen de reprendre certaines des idées émises lors de cette discussion-là lors des présidences futures. Bien entendu, nous nous tournons plus particulièrement vers la présidence française en septembre.

Aucune décision n'a été prise à la fin de la discussion, mais j'ai été heureux de constater qu'il semblait y avoir une sorte d'engagement implicite pour que, d'abord, nous essayions de terminer le travail considérable qu'a accompli l'Ambassadeur Chowdhury au groupe de travail sur les sanctions. L'Ambassadeur Chowdhury y a passé un nombre colossal d'heures. Je pense que l'heure est venue de mener son travail à terme, et j'espère que cela se fera en septembre. Et deuxièmement, comme l'a suggéré l'un de nos collègues – soit la France ou le Royaume-Uni, je crois – si nous allons débattre de la question de la liste des orateurs, il faut la renvoyer au groupe de travail officieux sur la documentation et autres questions de procédure. J'espère que cela se fera également.

Voilà deux résultats mineurs de la discussion d'hier. Le plus gros de la discussion d'hier a porté sur la façon dont nous pouvons veiller à ce que le Conseil de sécurité soit vu par le reste de la communauté des Nations Unies comme un organisme dynamique qui s'adapte aux besoins de l'époque, et qui tienne compte des réactions qui nous parviennent du reste de la communauté des Nations Unies.

Une fois de plus, Monsieur le Président, je vous félicite pour cette présidence réussie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Singapour de ses aimables paroles à l'égard de ma délégation.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du débat de clôture d'aujourd'hui. La délégation chinoise apprécie le travail accompli par l'Ambassadeur Valdivieso et le félicite de sa présidence réussie de ce mois.

Le Conseil de sécurité a examiné un certain nombre de points à l'ordre du jour conformément à un plan de travail bien préparé et bien coordonné. Plus particulièrement, le Ministre des affaires étrangères de la Colombie, M. Fernández de Soto, a personnellement présidé le débat public du Conseil sur les armes légères, à la suite duquel le Conseil a adopté aujourd'hui une déclaration présidentielle (S/2001/21). Nous sommes très sensibles aux efforts que la Colombie a déployés sur cette question et le rôle qu'elle y a joué,

L'Afrique a été l'un des points centraux des travaux du Conseil de sécurité en août. Outre les consultations du Conseil tenues sur certains des poins chauds de cette région, les membres ont pu se réunir avec l'Académie mondiale pour la paix sur les approches régionales à la gestion des conflits en Afrique. L'Ambassadeur Mahbubani en a parlé, et je souscris à ses vues sur la question. La Chine a également attaché une grande importance à cette réunion et espère que ses résultats positifs seront appliqués de façon efficace.

J'aimerais également faire part de mes observations sur le débat public qui a eu lieu sur les violences israélo-palestiniennes et qui était opportun et nécessaire. Le Conseil est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il devrait prendre des mesures rapides et énergiques face à cette situation qui se dégrade, et aider à apaiser la violence et à maintenir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Plus particulièrement ces derniers mois, le Conseil a consacré beaucoup de temps en consultations sur un projet de résolution sur la prévention des conflits armés. Mais lorsqu'il se trouve confronté à un véritable conflit, le Conseil ne devrait pas rester les bras croisés. Je n'ai pas besoin de demander quelle impression cela laisserait à la communauté internationale.

Mais après le débat public sur le conflit israélo-palestinien, le Conseil n'a pas joué le rôle qui lui est dévolu, ce qui est regrettable. Pour mémoire, la faute n'en revient pas à la présidence.

Je conclus en indiquant qu'en sa qualité de Président du Comité des sanctions contre l'Afghanistan, l'Ambassadeur Valdivieso a beaucoup fait pour attirer l'attention du Conseil sur la question afghane, et nous sommes extrêmement sensibles à cette action. Nous espérons que le Conseil va maintenir l'élan qui a été imprimé dans le débat sur la question afghane.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Chine de ses aimables paroles à l'égard de ma délégation.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je m'associe aux paroles de bienvenue qui vous ont été adressées. Nous sommes très heureux de vous voir ici, et nous nous félicitons de l'attention soutenue que vous portez aux travaux du Conseil de sécurité.

Comme nous l'a demandé le Président, nous n'allons pas répéter le fond de notre position sur les questions discutées en août. Je veux seulement dire que ce qui a caractérisé la présidence colombienne du Conseil de sécurité a été la précision dans l'organisation des travaux, un style extrêmement rationnel, et la recherche persévérante des objectifs fixés.

Bien entendu, il n'a pas été possible d'atteindre ces objectifs sur toutes les questions dont était saisi le Conseil. L'Ambassadeur Wang Yingfan vient de donner un exemple d'une situation où le Conseil de sécurité n'a pas réussi à prendre une décision. Mais dans la majorité des cas, comme je l'ai dit, la présidence colombienne d'août a atteint ses objectifs.

Nous sommes également satisfaits de constater que toutes les réunions du Conseil de sécurité, tant officielles qu'officieuses, avaient toujours un ordre du jour rationnel, bien préparé, consacré à des questions concrètes, et non pas des débats d'ordre général ou théorique. C'est particulièrement important pour ma délégation; car, nous nous prononçons toujours en faveur d'une telle approche dans les activités du Conseil. Nous ne souhaitons pas que les débats du Conseil fassent double emploi avec ceux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou d'autres organismes. Nous savons gré à la Colombie d'avoir su, dans cette fonction, établir une démarcation nette entre les compétences du Conseil de sécurité et celles d'autres organismes intergouvernementaux des Nations Unies.

La déclaration que le Président du Conseil vient de faire au sujet des armes légères en est une très bonne illustration. En juillet de cette année, c'est-à-dire il y a à peine un mois, une conférence a eu lieu à ce sujet et un document final y a été adopté. Il semblait donc qu'il serait très difficile pour le Conseil de sécurité de ne pas refaire ce qui venait d'être fait dans le cadre de cette conférence. Néanmoins, la déclaration qui a été publiée aujourd'hui est de nature spécifique et est unique au Conseil de sécurité. Elle ne représente pas un dédoublement des décisions de l'Assemblée générale. Elle met en lumière les façons dont le Conseil de sécurité peut contribuer à l'avenir au règlement de ce problème, conformément à son mandat et sans empiéter sur la compétence d'autres organes. Le débat de fonds sur le problème des armes légères que vous avez présidé, Monsieur le Ministre, a beaucoup contribué à ce résultat.

Je me limiterai à ces remarques. En terminant, je voudrais une fois de plus féliciter et remercier sincèrement tous les membres de la délégation colombienne, l'Ambassadeur Valdivieso et vous-même, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous avez accordée aux travaux du Conseil de sécurité en août. Cela a grandement contribué au succès de nos travaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a adressées au Ministre de la Colombie, à l'Ambassadeur Valdivieso et à notre mission.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont la Colombie a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'août, et vous dire combien j'ai plaisir à vous voir présider la séance du Conseil ce matin.

J'ai quelques observations à faire. Le fait que la Colombie ait maintenu une démarche équilibrée dans les travaux du Conseil et ait respecté l'ordre du jour établi au début du mois a été très important. Votre présidence a en même temps fait preuve de souplesse en abordant de façon appropriée les questions qui sont se sont posées soudainement. Comme vous l'avez fait, ces questions doivent dans la mesure du possible être abordées sans compromettre ou retarder l'examen de questions qui sont déjà à l'ordre du jour du Conseil. Malheureusement, il y a eu d'autres cas où des questions inscrites à l'ordre du jour ont quelque peu été marginalisées. C'est parfois inévitable, mais vous avez démontré ce mois-ci qu'il est possible de tout faire.

Je voudrais également vous féliciter d'avoir convoqué une réunion de travail officieuse ce mois-ci sur les approches régionales pour la gestion des conflits en Afrique. C'est un sujet très intéressant en soit et, compte tenu de l'importance de trouver une façon d'aborder efficacement le problème de la paix et de la sécurité en Afrique, son examen venait à point nommé. Nous pensons que, de par leur nature, les conflits sont liés les uns aux autres et que leurs causes profondes dans cette partie du monde doivent être prises en compte afin de trouver des solutions efficaces et durables. En outre, ce type de réunion de travail, qui

suscite la participation d'un large éventail d'acteurs de l'intérieur et de l'extérieur du système de l'ONU permet un échange ouvert et complet d'informations et de vues.

De même, les réunions tenues selon la formule Arria, qui permettent aux organisations non gouvernementales, aux rapporteurs spéciaux et à d'autres de transmettre des informations aux membres du Conseil et de dialoguer avec eux, sont importantes et il faut continuer de les tenir afin d'élargir la portée des informations transmises au Conseil.

La question thématique – les armes légères – que vous avez eu la sagesse de choisir pour le mois d'août revêt une grande importance pour la sécurité et le développement, ainsi que pour la situation humanitaire partout dans le monde. Des mesures concrètes de désarmement sont indispensables pour toute mission de consolidation de la paix et sont aussi une nécessité pour éviter les débordements régionaux dans les zones de conflit. Vous bénéficiez de notre plein appui dans l'examen à l'avenir du problème des armes légères.

De façon plus générale, je voudrais souligner l'importance et la nécessité que les questions thématiques choisies aient des co-parrains au sein du Conseil, afin d'en assurer le suivi. Cela illustre à quel point les présidences mensuelles doivent être considérées comme interconnectées et interdépendantes.

En ce qui concerne la Déclaration du Président adoptée aujourd'hui au sujet des armes légères, je dois cependant reconnaître, qu'à notre avis, le texte est quelque peu volumineux, ce qui le rend inutilement difficile à comprendre. Afin d'en optimiser l'impact politique, nous devons nous efforcer à l'avenir de condenser et de bien cibler nos déclarations. C'est là une observation générale qui n'a, il va sans dire, rien à voir avec le sujet traité.

Sur toutes les questions, le Conseil doit avant tout agir en vue d'obtenir des résultats. Le Conseil doit réagir de façon rapide aux évolutions importantes touchant la paix et la sécurité internationales dans tous les cas lorsque, ce faisant, il peut avoir une influence positive sur les efforts déployés sur le terrain en vue d'instaurer la paix. Pour avoir une influence maximale, il importe que le Conseil se fasse entendre d'une seule voix. Lorsqu'il y a des divisions au sein du Conseil, son influence ne peut qu'être réduite. À cet égard, je rend hommage à votre délégation une fois encore pour avoir facilité la réaction rapide et unanime du Conseil à la signature de l'Accord-cadre concernant la Macédoine le 13 août.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Norvège de ses paroles aimables.

M. Ward (Jamaïque) *(parle en anglais)* : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Valdivieso, votre délégation et la Colombie, de l'excellence avec laquelle vous avez fait dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois d'août. Je remercie également l'Ambassadeur Valdivieso des directives qu'il nous a fournies en vue de cette séance de clôture.

À votre demande, je vais limiter mes observations aux questions évoquées dans votre document. Premièrement, au sujet de la réunion du Princeton Club concernant les approches régionales pour la gestion des conflits en Afrique, je voudrais dire que les réunions de ce type permettent aux membres du Conseil de sécurité de discuter longuement de questions très importantes, tout en bénéficiant de la perspective d'experts de l'extérieur. La base des connaissances du Conseil de sécurité s'en trouve ainsi accrue.

Il y a peut-être deux façons de tirer le maximum de profit de ces réunions. Premièrement, les membres du Conseil de sécurité pourraient être accompagnés à de ces réunions de leurs experts en la matière. Deuxièmement, un rapport de fonds sur ces réunions devraient être préparés et distribués aux membres peu de temps après celles-ci.

En deuxième lieu, je voudrais dire quelques mots au sujet des groupes d'amis. Lors de la séance de clôture de la fin juin, la délégation de Singapour a soulevé des questions concernant les méthodes de travail de ces soi-disant groupes d'amis. Singapour avait demandé l'examen de cette question et avait en cela été appuyé par l'Irlande et la Jamaïque. Ces préoccupations subsistent, et deux mois se sont écoulés sans qu'il n'y ait de discussion de fond à ce sujet. S'il y a des raisons valables pour conserver la pratique actuelle, il incombe à ceux qui la défendent de les exposer au Conseil.

En ce qui concerne les notes d'information du Secrétariat, je voudrais dire que les membres du Conseil ont prié le Secrétariat, par le passé, de mettre ces notes à leur disposition lors des consultations plénières. Le Secrétariat a réagi en distribuant certaines notes de base qui se sont avérées assez utiles mais qui ne fournissaient pas une analyse aussi détaillée que lors

des exposés. Nous réaffirmons donc qu'il serait utile que nous obtenions du Secrétariat des notes contenant également une analyse.

Au sujet de la coopération entre les présidences, je dirais que si les travaux du Conseil de sécurité semblent de l'extérieur être un processus continu, il y a en effet un hiatus entre les présidences, sauf si l'on doit organiser d'urgence une séance dans les premiers jours du mois. La culture du Conseil de sécurité veut que chaque délégation cherche à laisser son empreinte sur les travaux du Conseil. Chaque présidence contrôle, dans une large mesure, le programme de travail et établit ses propres objectifs. Cela peut se faire sous la forme du choix d'une question thématique : promouvoir la transparence, réformer les pratiques et procédures du Conseil, axer l'attention sur un conflit précis ou une région particulière, ou bien une combinaison de ces éléments ou simplement maintenir le statu quo.

Nous avons vu, néanmoins, une coopération d'une présidence à l'autre dans la planification des missions du Conseil de sécurité ou des réunions extraordinaires. Nous avons aussi assisté à des négociations pour le report de documents à adopter. Par exemple, la présidence bangladaise a tenu une réunion sur la prévention des conflits armés, a par la suite, présenté un projet de résolution puis a mené les négociations sur un texte et son adoption deux présidences plus tard. Nous avons également la coopération actuellement en cours entre les futures présidences de la France et de l'Irlande sur les rencontres suggérées entre le Conseil et le Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ces initiatives et d'autres initiatives similaires doivent être encouragées.

Le prochain point que nous aimerions aborder est la menace ou l'emploi du droit de veto. Les données montreront que le veto n'est pas souvent utilisé au Conseil de sécurité. Ces données, cependant, ne tiennent pas compte du fait que la simple existence de la menace ou de la possibilité d'emploi du veto détermine la plupart du temps la façon dont le Conseil conduit ses travaux. La simple menace du veto peut être utilisée pour des intérêts politiques étroits, au détriment du Conseil dans l'exercice de ses responsabilités vis à vis de la communauté internationale. Nous devons chercher à éviter cela.

Ma délégation considère que le veto est non démocratique. Il l'est encore plus si la simple menace de son emploi entrave même une discussion sérieuse au sujet d'une mesure éventuelle à prendre sur une question. Pas plus tard que la semaine dernière, en raison de cette seule menace de veto, le Conseil n'est pas parvenu à envisager une mesure significative sur la question des territoires palestiniens occupés. En tant que membres élus du Conseil, nous devons nous demander si nous devons capituler face à cette menace d'opposer un veto ou si nous devons poursuivre nos objectifs sans craindre son utilisation. Devons-nous permettre à d'autres de se cacher derrière la menace de recourir au veto pour paralyser le Conseil? Je suis d'avis, qu'au minimum, les membres permanents du Conseil ont l'obligation d'exiger une discussion approfondie sur le fond d'une question sur laquelle un autre membre permanent a menacé d'opposer un veto avant que la question ait été discutée de manière appropriée.

Enfin, la valeur de la séance de récapitulation que nous tenons aujourd'hui sera grandement renforcée si le Président décide de préparer un résumé des discussions à distribuer aux membres du Conseil. J'espère que ce texte sera disponible pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. J'espère aussi que le Conseil réservera du temps pour des discussions sérieuses sur quelques-unes des questions abordées aujourd'hui et que des solutions seront trouvées aux problèmes identifiés. Par exemple, une réunion comme celle tenue au Princeton Club pourrait être un genre utile pour traiter de certaines de cette question à l'avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Jamaïque pour les paroles aimables adressées à ma délégation.

M. Kassé (Mali) : Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous dire toute la satisfaction de ma délégation de vous voir à nouveau présider notre séance. Je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir convoqué cette séance et me limiter volontairement à un point essentiel pour ma délégation.

Aujourd'hui, pour accroître l'efficacité de notre Conseil, il est indispensable de travailler dans le sens de l'amélioration et de la consolidation des relations avec les autres organes de notre Organisation, les organisations régionales et les pays qui fournissent des contingents. Après tout, ces relations ne sont pas aussi négatives. Le Conseil de sécurité, en effet, devient de plus en plus transparent et ouvert aux partenariats. Il est vrai qu'on peut faire davantage chaque jour pour

améliorer l'efficacité de notre Conseil et renforcer ainsi nos relations avec nos partenaires.

La résolution 1353 (2001) qui est le résultat des efforts du Groupe de travail présidé par l'Ambassadeur Ward, de la Jamaïque, à qui nous disons encore bravo, est une très bonne base. Cessons de l'ausculter et attelons-nous sans tarder à la mettre en pratique, avec le concours incontournable et actif des pays qui fournissent des contingents, qui sont désormais nos partenaires.

Nous devons à notre avis également, en tant que Conseil, encourager les rencontres périodiques avec les autres organes de l'ONU et les organisations régionales. C'est le lieu de saluer votre initiative d'avoir organisé le séminaire sur les approches régionales en Afrique. De même, la rencontre du 13 juin dernier, entre les trois ambassadeurs du Conseil et le Groupe de travail sur la réforme a été après tout très positive. Nous devons continuer à nous parler franchement, car la réforme, après tout, ce sont les États Membres.

Voilà ce que ma délégation tenait à souligner aujourd'hui et permettez-moi encore de vous adresser mes chaleureuses félicitations, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à votre excellente équipe au Conseil et celle, bien sûr, qui a remporté la Copa America.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Mali, surtout pour les félicitations qu'il m'a adressées dans la dernière partie de son intervention.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je félicite l'Ambassadeur Valdivieso et la délégation de la Colombie de l'heureuse issue des débats. Merci, Monsieur le Président, de l'accomplissement professionnel et efficace de vos devoirs présidentiels qui a facilité nos travaux en août et contribué grandement à l'examen constructif des questions à l'ordre du jour du Conseil.

On doit reconnaître qu'au cours de ce mois, le Conseil a continué de manière efficace à appliquer à ses travaux toutes les bonnes traditions et les démarches novatrices qui se sont développées au cours des dernières années, renforçant et consolidant ainsi la tendance à une plus grande transparence et à de meilleures méthodes de travail qui a été développée par les présidences successives.

J'aimerais surtout relever ici la tenue de la réunion politique officieuse qui a été consacrée aux délibérations sur les approches régionales pour la gestion des conflits en Afrique. Cette réunion officieuse a permis aux membres du Conseil d'avoir un échange de vues franc et ouvert sur les avantages et les inconvénients des stratégies que le Conseil adopte. Nous pensons que ces débats officieux et ces réunions de « remue-méninges » sont très utiles et devraient être poursuivies.

Nous ne pouvons pas ne pas mentionner ici l'initiative de la présidence colombienne d'organiser un débat public du Conseil sur les armes légères à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cet événement opportun, avec la participation de nombreux Membres de l'ONU, et l'adoption d'une Déclaration du Président ont encore une fois mis en lumière les domaines dans lesquels le Conseil a un rôle à jouer pour traiter de la question des armes légères.

En ce qui concerne les réunions d'information du Secrétariat, nous nous félicitons particulièrement de ce qui est quasiment devenu une pratique habituelle, à savoir la distribution de notes d'information avant que le Conseil entende les exposés du Secrétariat et examine le point à l'ordre du jour. Nous encouragerions le Secrétariat à suivre cette démarche à tous les points de l'ordre du jour que nous examinons.

Nous estimons que l'adoption, hier, de la résolution 1366 (2001), qui était basée sur le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (S/2001/574) et qui a suivi le débat du mois de juin, compte parmi les nombreux résultats positifs du mois d'août. Nous estimons, pour notre part, que cette résolution est un document remarquable dans lequel le Conseil reconnaît l'importance des stratégies de prévention des conflits armés et définit les moyens d'appliquer certaines des recommandations du Secrétaire général sur le rôle du Conseil de Sécurité, et d'autres acteurs. Il est maintenant important de mettre en oeuvre cette résolution.

Le bilan du Conseil sera toujours mitigé, ponctué, bien sûr, de succès, mais également d'échecs. À notre avis, l'un des événements qui ont particulièrement marqué le mois qui vient de s'écouler – comme l'ont mentionné certains orateurs – a été la réunion d'urgence tenu les 20 et 21 août, au sujet de la situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne. Le cours tragique des événements dans cette région exigeait une réaction immédiate du Conseil, et la

convocation par le Président d'une réunion à la demande du Groupe islamique a constitué une décision opportune, venant à point nommé.

Néanmoins, l'efficacité de la réaction du Conseil à cette situation a été compromise, encore une fois, par son incapacité d'agir. Il est véritablement regrettable que le Conseil ait démontré qu'il n'était pas en mesure de prendre une décision unanime sur le document qui avait été adopté à la suite de cette séance d'urgence. L'incapacité du Conseil d'adopter cette décision qui aurait dû mettre un terme à la violence et à l'effusion de sang dans les territoires palestiniens et en Israël, et qui aurait ramené les parties à la table des négociations, peut véritablement être considérée comme un échec du Conseil de Sécurité en tant qu'organe, pour ce qui est de ses obligations aux termes de la Charte. Cela n'a pas amélioré son image de marque et a envoyé un mauvais signal dans le monde.

C'est à dessein que je ne m'arrête pas dans ma déclaration sur la question du contenu du rapport du Conseil de Sécurité à l'Assemblée générale, comme vous le suggérez dans le document sur la réunion de clôture. Il est évident que, depuis quelques années, des mesures ont été prises pour améliorer tant le contenu que la présentation des rapports du Conseil de sécurité. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour l'améliorer davantage, et je pense particulièrement à leur lisibilité. On peut envisager plusieurs options, à commencer par une demande au Secrétaire général de préparer une analyse annuelle, comme cela a été proposé par certains membres du Conseil au cours de nos consultations, afin de rationaliser certains chapitres et paragraphes du rapport. Je ne pense pas que cette discussion soit utile sans la participation de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont les destinataires de ce rapport. Mais il est important que nous ayons une discussion séparée au sein du Conseil après l'examen des rapports à l'Assemblée Générale pour examiner de façon pratique les propositions et les préoccupations qui ont été entendues au cours du débat à l'Assemblée.

Je voudrais également souscrire totalement à ce que l'Ambassadeur Mahbubani et d'autres orateurs ont dit en ce qui concerne l'importance d'achever le mois prochain, si possible, les travaux du projet de rapport du Groupe de travail sur les sanctions. Nous exhortons le prochain président à allouer suffisamment de temps aux discussions pertinentes au Conseil sur cette question.

Enfin, je réitère notre appui sans réserve à la tenue d'un débat de clôture, en particulier, en séance publique du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation et je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : J'aimerais, comme d'autres, dire à quel point nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider de nouveau aujourd'hui à nos délibérations. Je voudrais tout d'abord saluer très chaleureusement la façon dynamique, très courtoise et efficace dont la Colombie – l'Ambassadeur Valdivieso et toute l'équipe colombienne – a présidé aux délibérations du Conseil pendant le mois d'août. La présidence a été caractérisée non seulement par l'efficacité mais également par une grande ouverture d'esprit face aux différents points de vue, ainsi que par une grande courtoisie, ce qui a contribué au déroulement harmonieux des travaux du Conseil pendant ce mois. Ma délégation tient à vous en remercier tout particulièrement.

Ma délégation remercie également la Colombie d'avoir convoqué cette séance de clôture; c'est une initiative très utile et louable. Elle permet périodiquement au Conseil de faire le bilan des questions et d'examiner la façon dont nous les abordons. J'aimerais également dire que nous avons trouvé très utiles trois éléments, en particulier, qui ont été mentionnés par d'autres ce matin, et qui ont été évoqués dans le document qui nous a été distribué avant la réunion.

Le premier concerne la réunion du Princeton Club sur les approches régionales à la gestion des conflits en Afrique. Ce genre de manifestations permet une analyse intellectuelle et une approche conceptuelle de questions qui peuvent parfois se perdre dans l'examen des détails au jour le jour, et nous avons eu le sentiment que c'était très utile.

Ma délégation se félicite également du débat public qui s'est tenu au début de ce mois sur les armes légères qui a abouti à la déclaration du Président que nous venons d'adopter et je félicite également la présidence d'avoir terminé le travail sur la résolution relative à la prévention des conflits pour laquelle le Bangladesh a joué un rôle très important dans un premier temps et qu'il a également permis de faire avancer par la suite.

On a dit, à juste titre, que toutes les présidences sont interconnectées. Ce thème a surgi ce mois. La présidence a bien centré la façon dont nous abordons notre travail, notamment pour des questions comme le Timor oriental et le Kosovo, à la lumière des prochaines élections, la République démocratique du Congo hier, et l'ex-République yougoslave de Macédoine, que nous avons examinée à la suite de l'Accord-cadre du 13 août, ce qui a abouti à l'adoption d'une déclaration de soutien du Président dont ma délégation s'est félicitée.

Dans le contexte de la discussion sur le Moyen-Orient qui a été évoquée par plusieurs orateurs avant moi, l'Irlande a estimé qu'il était tout à fait pertinent que de débat ait lieu au Conseil, compte tenu des circonstances et du fait que les membres du Conseil – et d'autres États Membres – ont eu la possibilité de formuler leur point de vue sur la situation. Nous avons entendu, au cours du débat, de nombreuses interventions très constructives. Nous partageons l'avis selon lequel il est tout à fait regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'exprimer d'une seule voix sur la question.

Pour ce qui est de la procédure, je voudrais reprendre deux ou trois autres observations qui ont été déjà faites. Tout d'abord, ma délégation se félicite de la pratique à laquelle le Secrétariat a eu de plus en plus recours notamment ce moi-ci et qui consiste à produire davantage de documents écrits avant les réunions, ce qui limite les interventions orales à la présentation d'un aperçu général de la situation. Ceci est particulièrement vrai quand un point particulier de l'ordre du jour revient régulièrement, tous les mois, à l'ordre du jour du Conseil. Nous aimerions également disposer à l'avance, dans la mesure du possible, de notes d'information plus détaillées car ceci permettrait parfois au Conseil de traiter plus rapidement de la question. Ce n'est absolument pas une critique parce nous trouvons que ces notes sont très utiles; il s'agit simplement d'une observation de procédure qui pourrait permettre des contributions plus étoffées de la part des membres du Conseil et qui faciliterait également parfois un examen plus rapide de la question, compte tenu du nombre d'orateurs inscrits pour l'examen de certaines questions.

Deuxièmement, comme cela déjà été évoqué dans le contexte de la procédure, il est clair que certain points ne doivent pas forcément être examinés chaque mois.

Ma délégation estime qu'en règle générale, il convient de ne réfléchir aux questions que lorsqu'il y a un élément bien précis à signaler. Autrement, elles peuvent être traitées au titre des questions diverses. Cela a également été une des caractéristiques de ce mois-ci et nous nous en félicitons.

En conclusion, il y a toujours – chaque mois, mais au-delà du mois, dans le contexte des travaux en cours du Conseil de sécurité et dans la liaison entre les présidences – un équilibre entre le fond et la procédure. Cet équilibre n'est pas toujours facile à trouver. Nous avons le sentiment qu'il l'a été ce mois-ci et nous en félicitons vivement la présidence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Irlande de ses commentaires sur le travail de notre délégation.

M. Doutriaux (France) : Monsieur le Président, je voulais d'abord vous dire que nous sommes heureux de vous avoir comme Président une deuxième fois au cours de ce mois et dire également combien nous avons été heureux de travailler avec l'excellente présidence colombienne pendant ce mois d'août, conduite par l'Ambassadeur Valdivieso avec toute son équipe. Je voulais remercier également l'Ambassadeur Valdivieso pour la petite note qu'il nous a diffusée pour ouvrir ce débat d'aujourd'hui, débat public qui nous paraît très utile. Il y a juste quelques points évoqués dans la note sur lesquels je souhaiterais apporter quelques commentaires.

D'abord la question de la transparence et de l'ouverture de nos travaux à l'ensemble des membres de l'ONU. Nous pensons que l'évolution actuelle qui va vers davantage de transparence, davantage de réunions publiques est une bonne évolution et notre délégation y est tout à fait favorable. Il y a un très grand nombre de cas où nous avons tout intérêt à agir de la manière la plus transparente possible, soit qu'il s'agisse de sujets sur lesquels sont attendues des déclarations politiques sur des questions sensibles et, à cet égard, le débat public que nous avons eu sous la présidence de la Colombie sur le Moyen-Orient a été très important et, comme l'ont dit plusieurs intervenants antérieurement, cette question du Moyen-Orient reste une question ouverte et nous aussi nous partageons certaines des frustrations qui ont été exprimées ici sur le fait que le Conseil de sécurité n'a pas pu prendre position sur cette importante question qui reste ouverte

comme l'a rappelé l'Ambassadeur de Chine, tout à l'heure.

Mais dans le cadre de ces séances publiques nous pouvons avoir aussi des séances publiques du Conseil de sécurité avec la participation de non membres du Conseil mais sur des sujets où il est possible d'avoir – je dirais – davantage d'interactivité et sans caractère formel et ce type de réunion – un peu du type de la séance d'hier sur la République démocratique du Congo – est également du point de vue de ma délégation – tout à fait bienvenu. Donc des réunions publiques également interactives, le plus souvent possible. C'est une bonne idée; nous devons y recourir plus souvent.

Deuxièmement, nous sommes également favorables à davantage de relations entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents sur les questions de maintien de la paix. Nous ne pouvons pas monter, développer, modifier une opération de maintien de la paix sans la parfaite compréhension, la consultation et la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et, de ce point de vue, ma délégation serait tout à fait favorable à la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 1353 (2001) comme le Royaume-Uni et l'Ambassadeur Ward l'ont récemment demandé.

Un cas intéressant pourra être le cas de Timor prochainement lorsque nous aurons à examiner l'évolution de la présence des Nations Unies au Timor oriental dans la perspective de l'indépendance et après l'indépendance. Il faudra nous concerter de manière approfondie avec les pays fournisseurs de contingents.

Troisièmement, il y a eu cet excellent séminaire au Princeton Club sur l'approche régionale, la dimension régionale. Je pense que c'était très utile et nous devons plus souvent encore nous concerter au Conseil de sécurité avec les acteurs régionaux comme nous l'avons fait à plusieurs reprises avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la Sierra Leone et la région, comme nous l'avons fait pour la République démocratique du Congo avec les pays signataires de l'Accord de Lusaka et d'une manière – je dirais interdépendante – avec la prochaine présidence de l'Irlande au mois d'octobre, nous allons préparer à nouveau une rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays signataires des accords de Lusaka de manière à justement faire vivre cette approche régionale dont nous avons parlé au Princeton Club.

Je crois que l'Ambassadeur Mahbubani a dit que cette approche régionale pourrait être valable également pour d'autre régions en dehors de l'Afrique; peut-être pensait-il à l'Afghanistan, où certains pays ont suggéré que le Conseil de sécurité puisse rencontrer les pays du groupe « six plus deux ».

Quatrième remarque : la question de la politique de sanctions a été évoquée par plusieurs délégations et quant à leur souhait que l'excellent rapport préparé par l'Ambassadeur Chowdhury puisse voir le jour, puisse faire l'objet d'un consensus, nous partageons ce souci exprimé par plusieurs délégations.

Juste un mot sur la question qui a été évoquée par une ou deux délégations, notamment la délégation de la Jamaïque sur les groupes d'amis. Nous pensons que ces groupes d'amis qui associent des membres du Conseil et des non membres du Conseil, y compris dans certains cas d'ailleurs des pays fournisseurs de contingents, à une certaine opération de maintien de la paix ont démontré leur utilité mais nous sommes prêts à continuer à échanger nos vues sur cette question avec les délégations qui souhaitent en savoir davantage sur le fonctionnement de ces groupes d'amis.

Monsieur le Président, je ne vais pas m'étendre davantage. Je vous remercie encore de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer aujourd'hui en public sur les méthodes de travail du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Amin (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur et un grand privilège que de vous voir présider aux délibérations du Conseil de ce matin. Je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour l'aboutissement heureux de la présidence de la Colombie au Conseil de sécurité et je rends un hommage particulier à l'Ambassadeur Valdivieso et à son admirable équipe.

J'interviens au nom de l'Ambassadeur Chowdhury qui n'est pas en mesure de participer à cette séance.

Le programme de ce mois-ci a dénoté une grande diligence. Sous votre direction, nous nous sommes penchés sur toutes les questions que le Conseil devait passer en revue ou sur lesquelles il devait se prononcer. Il est bon que nous ayons cette séance de récapitulation aujourd'hui. Il est bon que cette réunion ait lieu en public pour que les Membres de l'organisation et le pu-

blic sachent comment les membres du Conseil évaluent leurs propres activités au cours du mois, et réfléchissent au suivi et à la ligne de conduite à suivre.

Monsieur le Président, vous nous avez invités à orienter le débat sur deux thèmes : en premier lieu, sur l'expérience que nous avons acquise quant à l'importance politique des travaux du Conseil et en deuxième lieu sur la continuité et le suivi de nos travaux. Je m'en tiendrai à ces deux thèmes au cours de mon intervention.

Je dirai d'abord quelques mots sur notre expérience concernant l'importance politique des travaux du Conseil. Le Bangladesh a toujours souligné que le Conseil devait agir plus au lieu de réagir. Ceci est essentiel si le Conseil veut faire valoir sa responsabilité principale quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais dire que le débat que le Conseil a consacré aux armes légères et qui a été suivi par la déclaration du Président faite ce matin constituait une excellente initiative.

Lors de notre dernière séance de récapitulation, le 29 juin, nous avons souligné que le Conseil doit, par décision politique consciente, se demander comment aller au devant des questions dont il reste saisi sans se contenter de la faire dans le cadre des activités courantes déterminées par la publication d'un rapport, un exposé du Secrétariat ou le renouvellement du mandat d'une mission de maintien de la paix.

C'est dans cet esprit que nous avons examiné la situation au Burundi au début du mois de juin, alors que le Secrétariat n'était pas en mesure de tout nous présenter, face à la situation que nous avait signalée la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs. Nous pensons que l'examen des questions devrait être déterminé par les impératifs de la situation sur le terrain.

Nous n'avons pas l'intention de revenir sur le contenu du programme de ce mois, mais je voudrais préciser une dernière chose : l'adoption hier de la résolution 1366 (2001) représente une étape décisive. C'est la première fois, en effet, que le Conseil s'engage dans une résolution à prendre des mesures préventives spécifiques. Ce processus a été amorcé en novembre 1999 sous la présidence de l'Ambassadeur de Slovénie Danilo Türk et s'est poursuivi – avec bonheur – en juillet 2000 sous la présidence jamaïcaine. Il a abouti à un résultat concret sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2001/574), dont le Bangladesh a eu le privilège d'entamer la mise en oeuvre en juin. Nous devons à présent nous intéresser à la mise en oeuvre de la résolution 1366 (2001). Plusieurs délégations, y compris celles de Singapour, de la Jamaïque et de l'Ukraine ont évoqué l'importance de cette résolution.

Vous nous avez également demandé, Monsieur le Président, d'évaluer l'utilité de notre participation à des forums intellectuels tels que la réunion du Princeton Club. Nous avons trouvé ce séminaire extrêmement instructif. J'estime que nous devrions avoir de semblables séances de réflexion et, si je puis m'exprimer ainsi, des sessions d'introspection sur certaines des autres questions complexes dont le Conseil est saisi, et auxquelles le Conseil a du mal à donner suite. Les rencontres entre les milieux universitaires et le monde bureaucratique contribuera certainement à une meilleure compréhension des problèmes et à une meilleure prise de décisions au Conseil de sécurité.

Le second point de notre discussion concerne la stabilité et le suivi des travaux du Conseil. L'utilité des séances mensuelles de récapitulation réside essentiellement dans le fait que ces séances nous permettent d'assurer la continuité de nos de nos discussions et de nos décisions et de réfléchir sur la suite qui y est donnée. Nous savons que les décisions du Conseil ne s'appliquent pas d'elles-mêmes. Le Secrétariat a la fonction de surveiller la mise en oeuvre et l'exécution de ces décisions, mais il y a des questions qui doivent être suivies par le Conseil lui-même – questions qui doivent être suivies collectivement par le Conseil en tant qu'organe, et non par les membres du Conseil individuellement.

À la dernière séance de récapitulation, nous avons mis l'accent sur deux points à cet égard. Le Conseil devrait systématiquement donner suite à ses décisions et vérifier que le soutien nécessaire est assuré pour mettre en oeuvre ses décisions. Le Conseil devrait également s'assurer que l'on donne au Secrétaire général les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour mettre en oeuvre ses décisions.

La continuité est particulièrement importante pour les initiatives qui sont prises par les membres élus. Nous avons mentionné le cas de la prévention des conflits, où le passage d'un membre sortant à un nouveau membre s'est bien déroulé. Notre discussion d'hier, lors des consultations officieuses, les points soulevés ici aujourd'hui, les idées émises lors des autres discussions, comme par exemple la retraite du

Conseil ou le déjeuner « 15 plus 15 », ne devraient pas rester en l'air ou dans le résumé des discussions qui est distribué.

Il y a un certain nombre de questions déjà en cours d'examen – le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, les relations du Conseil avec la presse et les médias, etc. Toutes ces questions doivent être étudiées et traduites en décisions opérationnelles.

Nous pensons, ainsi que nous l'avons précisé auparavant, que le Groupe de travail officieux sur la documentation et autres questions de procédure a été mis en place pour tenir compte de cet impératif. Nous avons donc recommandé au Groupe de travail de se réunir régulièrement pour examiner la mise en oeuvre des questions pertinentes et donner suite aux idées discutées, et aussi pour réfléchir à l'amélioration des méthodes de travail et de la documentation du Conseil.

Le Conseil devrait être soucieux des préoccupations de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis de ses méthodes de travail. Une solution serait de demander au Groupe de travail d'examiner les documents du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et de faire rapport au Conseil, de sorte que lorsque les représentants au Conseil participeront dans l'avenir aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée, ils pourront fournir des exposés spécifiques. Nous sommes heureux d'avoir entendu le soutien exprimé à cette proposition à la réunion d'aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux délégations qui ont exprimé leur appréciation des efforts qui ont été déployés par la délégation du Bangladesh, et en particulier de ceux qui ont été faits par l'Ambassadeur Chowdhury, dans plusieurs domaines, et notamment en tant que président du Groupe de travail sur les sanctions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais, Monsieur le Ministre, vous exprimer toute la joie de ma délégation de vous voir présider encore une fois les travaux du Conseil pour ce même mois. Et encore une fois merci pour cette initiative, qui en fait s'inscrit dans le cadre de la transparence que tout un chacun d'entre nous, membres du Conseil, et les autres États membres, ici présents dans cette salle, voudrait insuffler aux travaux du Conseil. Il serait – pourquoi pas – possible de songer un jour à ouvrir ce genre de débat à la participation générale de tous les membres ou de ceux qui le désirent. Ils sont également tous des acteurs qui suivent l'évolution des affaires du monde, et notamment en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et souhaitent tous savoir comment le Conseil de sécurité agit au quotidien pour maintenir la paix et la sécurité dans ce monde, et participer à un échange de vues franc et transparent sur la manière idoine pour le Conseil – qui est la représentation de la conscience internationale – de traiter toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Et dire – pourquoi pas – pourquoi le Conseil a failli, s'il a failli, à ses responsabilités dans ce domaine précis qui entre dans ses compétences.

Tous mes collègues ont souligné comment le Conseil, sous la présidence de la Colombie, et grâce au savoir-faire de l'Ambassadeur Valdivieso et de toute son équipe très performante, s'est acquitté de ses responsabilités vis-à-vis des questions inscrites à son ordre du jour pendant le mois d'août.

Je voudrais pour ma part évoquer ici une problématique qui ne cesse d'intriguer de nombreuses délégation et qui anime d'ailleurs de nombreux cercles de réflexion. C'est une question simple qui se pose sur cette léthargie du Conseil vis-à-vis de ce qui se passe dans la région du Moyen-Orient. La situation dans cette région ne cesse de se détériorer de jour en jour alors que le Conseil ne cesse de donner des indications erronées aux protagonistes du conflit. Si le Conseil s'empresse parfois de brûler certaines étapes avant d'agir vis-à-vis d'un conflit, nous remarquons que parallèlement à un activisme incompréhensible parfois, et notamment quand il s'agit d'imposer des sanctions ou de renforcer des sanctions alors que des moyens plus appropriés peuvent être utilisés, nous voyons donc ce même Conseil ignorer totalement des situations explosives.

À voir le programme du Conseil, nous remarquons que la situation au Moyen-Orient et dans les territoires occupés a été traitée et examinée à quatre reprises : le 20, le 21, le 23 et le 24 août.

À quatre reprises. Mais quel a été le résultat? De faux signaux aux belligérants et ce lot de désolations

que nous comptabilisons depuis le 24 août, date du dernier examen de cette question par le Conseil en consultations informelles.

Ma délégation ne reprendra pas le débat sur la question, mais voudrait néanmoins souligner que le Conseil a été incapable d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la situation dans les territoires occupés, et cela est regrettable au vu de la situation dramatique que vit le peuple palestinien et surtout, au vu de la menace qui pèse aujourd'hui sur toute la région. Il faut que le Conseil, que nous-mêmes et tous les États Membres y pensent sérieusement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous remercier d'avoir présidé les travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous avons également beaucoup apprécié votre présence lors du débat public sur les armes légères et de la réunion sur les approches régionales à la gestion des conflits en Afrique. Votre contribution personnelle a été précieuse et souligne l'engagement de la Colombie en faveur du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais également féliciter sincèrement l'Ambassadeur Valdivieso pour son professionnalisme et pour la façon exemplaire dont il a mené les travaux du Conseil, dans les réunions tant officieuses qu'officielles, ce qui a grandement contribué au succès de la présidence colombienne.

Le mois d'août, à l'ONU et au Conseil de sécurité, en particulier, est généralement considéré comme un mois calme, mais sous la présidence colombienne, il a vu se dérouler des débats très importants au Conseil. En effet, nous avons eu des consultations officieuses très utiles sur l'ex-République yougoslave de Macédoine et sur le Libéria, ainsi qu'une réunion public urgente importante sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine.

Nous déplorons toutefois qu'en dépit de la très large participation et de l'intensité du débat sur cette question, le Conseil n'ait pas réussi à convenir d'un document final, ce qui est très regrettable, vu la gravité de la situation sur place. Il nous faudra vraiment nous pencher sur cette question à l'avenir.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir inclus dans votre programme de travail pour le mois d'août plusieurs questions qui ont requis l'attention soutenue du Conseil. On a examiné des questions relatives à la situation en Sierra Leone, au Timor oriental, au Burundi, au Kosovo, en Afghanistan et en République démocratique du Congo, questions sur lesquelles le Conseil a reçu les informations les plus récentes. En fait, ma délégation est favorable à une telle approche, où le changement de présidence est considéré comme la suite d'un processus visant à faire avancer l'action du Conseil sur diverses questions plutôt que sur un événement précis, distinct et isolé.

Nous appuyons l'idée de nouvelles approches et de nouveaux thèmes qui peuvent améliorer nos méthodes de travail et enrichir nos délibérations. C'est pourquoi nous voudrions dire officiellement que nous vous félicitons d'avoir tenu le débat public sur les armes légères, qui a suivi de très près la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce débat public a été une excellente occasion d'axer nos discussions sur certains des aspects précis de la prolifération et de la circulation des armes légères, dans la mesure où celles-ci ont un impact sur les initiatives du Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement des conflits. Nous sommes heureux que nos débats aient mené à l'adoption plus tôt aujourd'hui d'une déclaration présidentielle.

Nous attendons maintenant avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les façons dont le Conseil peut participer à l'étude de la question du commerce illicite des armes légères dans les situations qu'il examine.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser la réunion sur les approches régionales à la gestion des conflits en Afrique, qui s'est tenue au Princeton Club et s'est avérée des plus intéressantes et des plus utiles. La participation d'universitaires et autres a permis une discussion ouverte, franche et honnête qui n'aurait pas été possible dans cette salle ou dans la salle des consultations. Cette réunion nous a ouvert de nouvelles perspectives pour ce qui est des approches aux conflits en Afrique, et nous espérons que le Conseil en tiendra compte dans ses futures décisions.

Nous apprécions également l'occasion que nous a donnée la présidence colombienne d'avoir une discus-

sion très fructueuse sur une approche globale au problème de l'Afghanistan. Nous espérons qu'un consensus se fera jour sur la nécessité de régler ce problème globalement.

La réunion officieuse que nous avons eue hier après-midi a mis les membres du Conseil au courant des échanges de vues entre certains membres du Conseil et le Groupe de travail à composition non limitée sur la Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes qui a eu lieu le 13 juin 2001. Cette séance d'information a donné lieu à des débats passionnés entre les membres, et nous espérons que cela continuera à l'avenir. Les thèmes discutés hier comprenaient des questions simples telles que la liste des orateurs, ainsi que des questions importantes telles que la transparence et la responsabilité du Conseil de sécurité. Il est effectivement très important que nous mettions en place au Conseil une culture d'apprentissage par l'autocritique, ce qui rendrait notre travail plus efficace et renforcerait notre crédibilité vis-à-vis de l'ensemble des membres de l'ONU.

Je voudrais également vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de l'hospitalité colombienne que vous nous avez accordée au mois d'août. Les cafés et les douceurs offerts par la mission colombienne ont permis de stimuler et d'adoucir les délibérations du Conseil. Encore une fois, merci.

Enfin, je voudrais remercier tout le personnel de la mission colombienne, et en particulier le coordonnateur, l'Ambassadeur Franco, pour leurs efforts acharnés et leur professionnalisme qui ont assuré le succès de la présidence colombienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation. J'espère que toutes les délégations ont pu apprécier le café colombien ou sinon, qu'elles le pourront dans les jours à venir.

M. Hume (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous assurer, Monsieur le Président, que j'apprécie le café de Colombie en toutes occasions, ici ou hors de l'ONU. Nous sommes reconnaissants et heureux de votre présence parmi nous et de la direction assurée par la délégation colombienne ce mois-ci. Nous nous associons pleinement aux observations faites par nos collègues.

Heureusement, il y a déjà eu de nombreuses observations intéressantes qui donnent à réfléchir. Je crois qu'elles sont en général partagées par la plupart des membres ici présents. Je serai donc relativement bref. Ne pas mentionner quelque chose n'indique pas mon désaccord. Je voudrais simplement faire une ou deux observations sur des points déjà évoqués.

Premièrement, je voudrais simplement déclarer – parce que cela ressort très nettement de la discussion – que ce Conseil a toujours un dilemme pour l'organisation de son travail. La plupart des membres du Conseil, ou tous ceux qui ont pris la parole, ont, à juste titre, remercié la délégation colombienne d'avoir organisé une réunion des membres du Conseil au Princeton Club, c'est-à-dire un peu loin de l'ONU. Ils ont décrit les avantages d'une telle réunion qu'ils ont qualifiée tour à tour de séance de remue-méninges et de séance de réflexion, mais la plupart des membres du Conseil ont utilisé les termes « ouvert » et « franc » pour caractériser les débats qui ont eu lieu.

La plupart des membres du Conseil qui sont intervenus ont également parlé de la nécessaire transparence de nos travaux. Je crois que si nous étions dans un fauteuil rouge du spectateur, nous prendrions conscience du dilemme en ce que la discussion au Princeton Club était peut-être ouverte et franche et honnête pour les membres du Conseil, mais qu'elle n'était guère transparente pour l'ensemble des Membres de l'Organisation. Ils peuvent se demander également pourquoi des particuliers qui ne représentent pas des gouvernements au Conseil de sécurité participent à ce genre de discussions, et non pas eux. Je dis cela en sachant très bien que c'est pour nous un dilemme quotidien.

On a également demandé pourquoi nous avons eu ce qu'on a appelé des « historiques », plutôt que les notes d'information qu'utilisent les membres du Secrétariat lorsqu'ils nous font un exposé. Or, mon expérience au Conseil m'a appris que le Sous-secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, qu'il soit assis au pied de la table de cette salle, ou qu'il soit en tête de table dans une salle de débat, dit essentiellement la même chose. Je ne suis donc pas sûr qu'il y ait un problème d'insuffisance des historiques.

Mais inévitablement il y a toujours le même dilemme à propos de la transparence, de l'honnêteté et de la franchise, et comment des individus qui participent aux travaux en leur qualité de représentants de leur

gouvernement peuvent poser des questions et prendre des positions – ce qu'ils doivent bien et bel faire de temps à autre – qui ne sont pas les positions officielles de leurs Gouvernements. Sinon, comment pouvons-nous explorer ce que nous faisons et tenter de comprendre les problèmes? Car ce n'est pas un travail facile.

Donc, d'un côté, je dirais que ma délégation vous sait gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette discussion sur les problèmes du maintien de la paix régionale en Afrique. Mais d'un autre côté, je crois que nous allons rester aux prises avec le dilemme de la transparence et de nos obligations envers les autres Membres des Nations Unies – auxquels la délégation des États-Unis est fermement attachée, comme nous le sommes tous ici, je pense – et comment nous pouvons les combiner avec des discussions où nous pouvons, en tant qu'individus en quête de vérité ou de paix, être autorisés à poser des questions ou faire des déclarations ou lancer des idées sans être automatiquement définis par l'expression « le représentant des États-Unis a dit », ou « le représentant de la Norvège a dit ». Ceci constitue un défi inévitable auquel il n'existe pas de réponse facile.

Ma dernière observation, j'espère, sera brève. Le représentant de la Norvège a dit que parfois il vaudrait mieux que nous publions des déclarations concises et courtes. Comme nous le savons tous, ce thème revient souvent dans les salles de débats, lors de nos travaux. Je voudrais vous faire part du commentaire d'un humoriste américain au début d'une lettre qu'il écrivit il y a environ 100 ans : « Je vous ai écrit une longue lettre faute de temps pour vous en écrire une courte ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis de ses aimables paroles à mon égard.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Si je puis paraphraser la dernière observation de l'Ambassadeur Hume, je ferai une courte déclaration aujourd'hui, parce que vous, Monsieur le Président, n'avez pas le temps pour que j'en fasse une longue.

Monsieur le Ministre, nous sommes ravis de vous avoir parmi nous ici, et nous nous félicitons de constater l'intérêt véritablement personnel que vous avez manifesté au mois d'août, à la fois dans les travaux du Conseil lui-même et pendant la présidence colombienne. Nous vous en remercions, et nous vous remercions également du travail réalisé au cours de cette présidence par la délégation colombienne, qui, comme je vous le disais hier soir, a fait preuve d'une compétence, d'un professionnalisme et d'une inspiration extrêmes. Je pense qu'il y a des enseignements que nous pouvons tous tirer de ce que vous avez fait. Je pense tout particulièrement à l'attention soutenue à la gestion du temps de la part de la délégation colombienne. L'Ambassadeur Greenstock aimerait tout particulièrement que le Conseil tente de s'attaquer à cette question : comment améliorer son emploi du temps – inévitablement limité. Je pense qu'il faudra maintenir cet effort afin de veiller à ce que nous agissions de la manière la plus efficace, la plus effective et la plus rapide possible – afin d'obtenir les résultats positifs escomptés.

Je pense qu'il est tout à fait raisonnable que, si des questions de procédures se posent, ou si l'on constate des problèmes, le groupe de travail officieux sur la documentation et autres questions de procédure soit prié de les examiner. Mais je dirais simplement – comme je l'ai dit hier, lors de la session qui a eu lieu dans la pièce d'à côté – que ce n'est que faire justice à nos experts du groupe de travail, de nous assurer, avant de leur demander de s'engager sur une voie donnée, qu'ils connaissent exactement la nature du problème qu'ils doivent résoudre. J'espère que la présidence française du mois prochain jouera un rôle de facilitateur en éclaircissant ce qui doit être fait, par qui et quand.

Je m'associe également aux autres en disant que ces sessions de récapitulation ont été et sont utiles. Je pense que nous pouvons tirer des enseignements de ce que nous faisons, et des occasions comme celle-ci sont très utiles pour ce processus. Mais je lancerais une note d'avertissement, adressée à nous-mêmes et à ceux qui sont dans les fauteuils rouges, comme l'a dit l'Ambassadeur Hume, qui croyons que tout va mal simplement parce que nous nous livrons à un petit exercice d'introspection. Je crois qu'en définissant avec précision les enseignements tirés de ce genre de réunions de récapitulation, nous devons également songer à ce que le Conseil a fait, autant qu'à ce qu'il n'a pas fait ou ne fait pas. C'est dans cette perspective que nous et le Conseil élargi aborderons ce que nous ferons lors des réunions de clôture diverses. Je pense que c'est fort important à la fois pour nous et pour la place du Conseil à l'ONU.

Encore quelques points précis. J'ai été sensible au fait que l'Ambassadeur Wang a parlé de l'Afghanistan.

C'est une question qui a été abordée par d'autres aussi. Je pense que ce point a été important, et l'un des résultats importants en a été que le Conseil a fait savoir qu'il attendait des idées du Secrétaire général sur une approche globale vis-à-vis de l'Afghanistan en octobre, et que le Conseil y reviendrait peu après. C'est une question très importante, et nous formons l'espoir que le Conseil pourra prendre des mesures fermes sur l'Afghanistan dès que possible à l'automne.

Ceci m'amène au point qu'a soulevé l'Ambassadeur Lavrov à propos des prérogatives du Conseil par rapport à lui-même et par rapport aux autres organes des Nations Unies. Je voudrais dire tout net qu'en ce qui concerne ma délégation nous n'avons nulle intention d'oeuvrer à un empiètement insidieux des compétences du Conseil sur les affaires d'autres. Mais à la lecture des différents points à notre ordre du jour il est clair que beaucoup sont multidimensionnels; beaucoup comprennent des aspects qui ne relèvent pas des tâches traditionnelles du Conseil, mais qui doivent être abordés si ces questions doivent être traitées convenablement. Plus précisément, en ce qui concerne l'Afghanistan – a fortiori parce que le Secrétaire général lui-même a indiqué que le Conseil de sécurité devait être en pointe – je crois qu'il nous incombe de prendre ce relais particulier et de courir la distance, comme l'a demandé le Secrétaire général.

Je voudrais m'associer également à ce qu'a dit M. Kassé, qui a été repris par l'Ambassadeur Doutriaux et d'autres, à propos de la nécessité de maintenir en bon ordre nos relations avec les pays fournisseurs de contingents. Comme je l'ai dit en consultation officieuse, j'estime très important qu'à ce stade particulier des procédures, nous veillions à ce que la résolution 1353 (2001) soit appliquée de façon intégrale et consciencieuse. Et je sais que l'Ambassadeur Doutriaux a dit que la présidence française – et, j'en suis sûr, la présidence irlandaise après elle – garderont cette perspective à l'esprit dans les débats que nous aurons sur les différentes opérations de maintien de la paix qui interviendront à l'automne.

Enfin, j'en viens aux groupes d'amis. Je vais me faire brièvement l'écho de ce qu'a dit l'Ambassadeur Doutriaux qui répondait à ce que disait l'Ambassadeur Ward. Nous pensons que les groupes d'amis sont très utiles : ils fournissent un moyen de faire ce dont nous avons réellement tous parlé sous le chapitre plus large de la transparence, à savoir impliquer plus étroitement dans les travaux du Conseil les délégations qui ont un intérêt réel pour une question. Mais aussi – je le répète, comme je l'ai spécifié hier – il incombe aux membres des groupes d'amis de se comporter de façon correcte, sensible et ouverte vis-à-vis des membres du Conseil eux-mêmes. Je ne veux pas entrer dans ce débat de fond maintenant. Ce point est à notre ordre du jour depuis de nombreux mois. Mais je pense que cela valait la peine de prononcer ces quelques paroles.

Cela dit, Monsieur le Ministre, encore merci. Merci de la présidence et merci du café.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses observations, ainsi que de son évaluation des travaux du Conseil, et en particulier de la contribution de la délégation colombienne.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Conseil de leurs interventions constructives et de leur attitude positive lors de l'examen des points à l'ordre du jour du Conseil au mois d'août. Je voudrais également remercier l'équipe du Secrétariat pour l'appui continu qu'elle nous a fourni pendant tout le mois et pour le professionnalisme qu'elle a manifesté.

Je voudrais dire avec satisfaction que, grâce à la coopération des membres du Conseil, la Colombie a atteint les quatre principaux objectifs qu'elle visait au cours de sa présidence.

Premièrement, nous avons franchi un pas important dans notre examen de la question des armes légères. Après le débat public du 2 août, nous avons adopté une Déclaration du Président qui tient compte des points de vue des membres du Conseil et des autres membres de l'ONU qui ont participé avec enthousiasme au débat et surtout ont fait des propositions très constructives. Cette déclaration sera un itinéraire pour les positions futures du Conseil de sécurité sur cette question.

Deuxièmement, dans le contexte de la réunion au Princeton Club, que la plupart d'entre vous ont évoquée, nous avons lancé un débat sur les possibilités et les difficultés de l'approche régionale pour la gestion des conflits en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique occidentale et la région des Grands Lacs. J'ai le grand plaisir de remettre aujourd'hui à tous les membres du Conseil le rapport final que nous avions promis et qui reprend les princi-

paux aspects du débat. Nous avons, bien entendu, préparé un nombre suffisant d'exemplaires pour les distribuer aux pays qui ne sont pas membres du Conseil et qui sont aujourd'hui représentés dans cette salle. Nous espérons que cet exercice contribuera concrètement aux activités du conseil, et qu'il accroîtra son efficacité et, en général, celle de l'ensemble des organes de l'ONU.

Troisièmement, nous avons fait un premier pas en vue de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une approche globale face à la situation en Afghanistan. L'Ambassadeur Valdivieso m'a signalé que pendant les consultations officieuses du 29 août, il y a eu un débat très riche et très concentré sur les éléments d'une approche globale à l'égard de cette question qui contribueront au document officieux que prépare le Secrétariat pour le mois d'octobre. Nous espérons que ce processus favorisera la recherche d'une solution politique définitive à ce conflit.

Quatrièmement, je voudrais dire officiellement combien je suis satisfait de la discussion intéressante qui a eu lieu hier sur le rapport qu'ont présenté les Ambassadeurs du Bangladesh, du Royaume-Uni et de la Colombie concernant le dialogue qu'ils ont eu avec le groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la réforme du Conseil de sécurité. La Colombie croit aux relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, surtout sur cette question à laquelle les Membres de l'ONU accordent une si grande importance. Nous reconnaissons, bien sûr, qu'il est indispensable de respecter le calendrier et le programme évoqués ici.

Je voudrais affirmer aussi que nous avons fait un effort véritable, comme on l'a signalé ici, en faveur de la transparence dans les travaux du Conseil. Nous l'avons fait en présentant des exposés détaillés aux pays qui ne sont pas membres du Conseil, en mettant constamment à jour notre page Internet et en mettant nos délégués à la disposition de tous pour qu'ils répondent aux questions et collaborent sur demande avec tous les Membres de l'Organisation. Cette séance de clôture publique contribue sans aucun doute à cette transparence, comme nombre d'entre vous l'ont souligné.

J'ajouterais enfin que l'une des préoccupations de la Colombie depuis le début de sa présidence, et dont a parlé avec éloquence le représentant du Royaume-Uni, a été de bien gérer le temps du Conseil et de bien mener ses travaux. D'où l'importance de respecter rigoureusement l'ordre du jour mais également d'être suffisamment souples face aux situations inattendues lorsqu'elles surviennent.

Tel a été le cas, par exemple, de la situation au Moyen-Orient. Cette question n'était pas prévue à l'ordre du jour, mais elle a été abordée avec le sens appropriée de l'urgence qu'exigeait l'ampleur de cette crise qui nous préoccupe tous. De même, grâce au débat public et aux déclarations des membres, tous les pays ont pu faire part de leur position. Il y a également eu un grand nombre de non-membres du Conseil qui ont pris la parole. Si mes souvenirs sont exacts, nous avons entendu environ 37 déclarations sur cette question. Nous convenons que l'absence d'un aboutissement témoigne en fin de compte de la complexité de la question et de la crise au Moyen-Orient. Toutefois, nous espérons que le Conseil sera en mesure d'apporter une contribution positive et unifiée à la recherche d'une solution à cette crise qui préoccupe beaucoup la communauté internationale.

Comme la plupart des délégations l'ont indiqué ici, j'estime que cette séance de clôture nous a également permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Les commentaires et les suggestions sur les travaux du Conseil sont sans aucun doute un apport très constructif qui va permettre au Conseil de travailler avec plus de rigueur. En outre, nous espérons que ces recommandations serviront à améliorer l'ensemble des méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui préoccupent depuis longtemps non seulement les membres du Conseil mais également les autres Membres de notre Organisation.

Comme nous n'attendons rien de nouveau en cette dernière journée d'août, je voudrais tout d'abord vous remercier tous de votre coopération et de votre travail. Comme je l'ai déjà dit, je souhaite la bienvenue à la France et à son représentant permanent, l'Ambassadeur Levitte, et leur offre nos meilleurs voeux dans l'exercice de la présidence du Conseil pendant le mois de septembre.

Je vous rappelle que, lorsque j'ai eu l'honneur de présider le Conseil au début du mois, nous ne nous attendions pas à travailler aussi intensément. Le temps était plutôt chaud à New York à ce moment-là; je pense que c'étaient les jours les plus lourds de l'été. Aujourd'hui, nous terminons notre présidence avec un temps plus clément, et la météo prévoit une tempéra-

ture quelque peu automnale. Nous espérons que c'est aussi le climat qui prévaudra au sein du Conseil.

Je remercie tous les membres des commentaires qu'ils ont faits au sujet de la Mission de la Colombie dirigée par l'Ambassadeur. De toute l'équipe de notre délégation, je dois dire, avec beaucoup de fierté, qu'elle a fait un excellent travail en bonne coordination avec les membres et avec le Secrétariat. J'espère que les contributions que la Colombie a pu apporter aux questions spécifiques qui ont été évoquées constitueront un apport important à la paix et à la sécurité internationales qui représentent sans aucun doute le mandat principal du Conseil de sécurité en vertu de la Charte.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.